

dit le More, sergent royal, pour l'entrée de la reyne, Messieurs les conseillers luy ont taxé et ordonné vingt-cinq solz tournois pour toutes choses. Fait en hostel de la ville, le dernier jour de mars 1499. (*Signé*) Noyeure.

« Plaise à Mess^{rs} les conseillers de la ville de Lion faire desduyre a Jehan Faye la some de quatorze solz et six deniers que led. Faye peult devoir sur la talhe (1) faite et imposée a cause de la dernere entrée de la royne, et ce est po^r sanblable some payée po^r led. Faye, po^r porter et rapporter les tapisseries po^r tapisser despuis le puis St-Spofle (2) jusques au port St.-Paul, ainssy que led. Faye et ses compaignons estoient chargés de fayre par vous messieurs, et cy ce faisant obligerez led. Faye de miculx fayre une autre foys. (D'une autre écriture) Guillaume payez lesdits quatorze solz six den. tournois, aud. Jehan Faye. Fait le 11 jour dauril 1499. (*Signé*) Noyeure.

« Guillaume payez à Clement Loys trois deniers quil a fourniz du sien pour rabiller deux tuniques qui furent dessirees (4) le jour de l'entrée de la reyne : et trente solz tournoz a Jenin de Beaujeu pour avoir fait la rethorique et facture des personnaiges et misteres de lad. entrée.

(*Signé*) Noyeure.

« Baille a Jehan Fenoil pour avoir tendu la tapisserie depuis chez Dalmes, jusques au puits Saint-Xpofe, la somme de 6 sous. Fait le premier jour d'avril mil iiije iiij^{xx} dix neuf.

« Pr^{me} Picory dit Daugiers, payé aujourd'hui, xix de mars 1499, pour iiij gaigne-deniers (4), lesquelz ont vaque tout le jour à porter la tapisserie et nous suivre par les mai-

(1) Taille.

(2) Le puits Saint-Christophe. Nous n'avons pu découvrir où se trouvait ce puits.

(3) Déchirées.

(4) Portefaix.